

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 15 décembre 2021 à 19h00, suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents en respectant les consignes de la santé publique : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée sont également présentes Hélène Joannis, directrice générale adjointe-greffière adjointe et Cynthia Emond directrice générale adjointe-secrétaire trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h02.

Note au procès-verbal : la directrice générale/greffière-trésorière, Julie Jetté, déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, à savoir :

Nicolas Malette, maire	-dûment déposée;
Sylvie Paquette, conseillère	-dûment déposée;
Kevin Matthews, conseiller	-dûment déposée;
Mélissa Rochon, conseillère	-dûment déposée;
Marc Soulière, conseiller	-dûment déposée;
Chantal Lamarche, conseillère	-dûment déposée;
Sonia Rochon, conseillère	-dûment déposée;

2021-12-128

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2021-12-129

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adoptée unanimement.

2021-12-130

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 30 novembre 2021

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**82 796,23\$**), liste de comptes à payer (**60 855,81\$**), une liste supplémentaire (**24 338,48\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 30 novembre 2021.

Adoptée unanimement.

2021-12-131

Dépôt des rapports d'audit

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a effectué auprès de 1074 municipalités un audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du PTI (programme triennal d'immobilisation) 2021-2023;

ATTENDU QUE Cayamant faisait partie des 1074 municipalités auditées;

ATTENDU QUE la loi exige que la municipalité dépose les 2 rapports d'audit;

ATTENDU QUE Cayamant s'est fait reprocher l'adoption du taux d'intérêt et du taux de taxation lors de la même séance que le budget et le PTI;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de suivre les recommandations et faire une séance unique pour l'adoption du budget et du PTI et ce, sans délai. Par la présente, il est également déposé les rapports d'audit de conformité de la Commission municipale, tel que requis.

Adoptée unanimement.

2021-12-132

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a fixé ses dates en tenant compte des réunions prévues à la MRCVG pour 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 aient lieu à **19h00, à la salle municipale sise au 6, chemin Lachapelle, Cayamant, Québec**, aux dates suivantes, sous réserve des conditions de la santé publique en temps de pandémie de la covid-19:

19 janvier 2022	8 février 2022	8 mars 2022
12 avril 2022	10 mai 2022	14 juin 2022
12 juillet 2022	17 août 2022	13 septembre 2022
12 octobre 2022	8 novembre 2022	14 décembre 2022

Adoptée unanimement.

2021-12-133

Renouvellement entente de déneigement et sablage chemin Bois-Franc 2021-2022

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield offre, à la Municipalité de Cayamant de prolonger l'entente pour le déneigement et le sablage du chemin Bois-Franc ;

ATTENDU QUE le renouvellement est fait aux coûts de l'année précédente majoré de 2% ;

ATTENDU QUE le montant total est de 3 225\$;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services dudit contrat et est en accord avec toutes les conditions, et ce, depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu de renouveler l'entente pour les mêmes conditions que les années précédentes, tel que ci-haut mentionné pour le déneigement et sablage du chemin Bois-Franc 2021-2022 au montant de 3225\$.

Adoptée unanimement.

2021-12-134

Demande – souper de NOËL – Équipe-école de Cayamant

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant a reçu une demande de la part de l'école à volet découverte afin que la municipalité offre le souper de Noël aux élèves et professeurs le 16 décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'école le prix et le nombre de repas;

ATTENDU QUE la demande est pour 54 personnes au coût de 12\$ l'assiette pour un total de 648\$;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite contribuer à ce souper;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant contribue financièrement pour au souper de Noël de l'école de Cayamant à raison de 50% des coûts soit pour un total de 324\$.

Adopté unanimement.

2021-12-135

Demande campagne de financement – paniers de NOËL – Aux Goûts du jour – (Les Œuvres de Charité de Gracefield)

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant a reçu une demande de financement de la part de l'organisme Aux Goûts du jour (Les Œuvres de Charité de Gracefield) pour une contribution dans leur campagne de financement de paniers de NOËL;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant est consciente que cet organisme est essentiel au bien-être d'une clientèle dans le besoin et spécialement dans la période des fêtes;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite contribuer à cette campagne de financement afin de fournir des paniers de NOËL aux gens dans le besoin;

ATTENDU QUE des gens dans le besoin de notre village qui répondent aux critères peuvent bénéficier de ces paniers de NOËL;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant contribue financièrement pour offrir des paniers de NOËL aux gens dans le besoin de la Vallée-de-la-Gatineau par l'entremise de l'organisme Aux Goûts du jour – (Les Œuvres de Charité de Gracefield) pour un montant de 500\$.

Adopté unanimement.

2021-12-136

Adhésion – Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE nous avons reçu du Regroupement pour la Protection de l'Eau de la Vallée-de-la-Gatineau une demande de renouvellement pour notre adhésion ;

ATTENDU QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau travaille activement à la lutte aux espèces aquatiques envahissantes ;

ATTENDU QUE le Regroupement a implanté un nouveau service régional de rinçage de bateau ;

ATTENDU QUE ce service est essentiel pour la région ;

ATTENDU QUE Cayamant croit au rinçage de bateau comme étant un service en aval du problème de propagation d'espèces envahissantes ;

ATTENDU QUE le programme de rinçage reviendra annuellement ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu de renouveler notre adhésion pour 2022 pour le montant de 250\$ et Cayamant souhaite que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau maintienne le rinçage d'embarcations régional implanté dans notre belle région remplie de lacs.

Adopté unanimement.

2021-12-137

Suivi entente avec l'église – centre d'hébergement en cas de sinistre

ATTENDU QUE l'entente avec l'église a été signée afin que cet endroit devienne un centre d'hébergement en cas de sinistre sur le territoire de Cayamant;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite que cet endroit soit prêt le plus rapidement possible en cas de besoin;

ATTENDU QUE le déneigement doit être fait;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité déneige l'emplacement de l'Église pour conserver notre accessibilité en

cas de sinistre et que le déneigement fait partie des actions de la sécurité civile pour l'entretien des espaces en cas de sinistre majeur.

Adoptée unanimement.

2021-12-138

Formations – nouveaux élus

ATTENDU QUE nous sommes en année d'élection;

ATTENDU QUE des formations sont nécessaires et même obligatoires pour l'une d'entre elles;

ATTENDU QUE Cayamant suit les lois et règlements en vigueur en matière de formation;

ATTENDU QUE les formations sont conformes et données par l'intermédiaire de notre conseiller juridique;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité réserve les formations pour les 18 janvier et 22 mars 2022 auprès de Me Marc Tremblay, avocat. Au montant de 2500\$ plus les taxes applicables chacune.

Adoptée unanimement.

2021-12-139

Transferts de fonds – budget révisé

Le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu que la municipalité effectue les transferts de fonds suivants :

De	A	Montant
0213000413	0213000414	2691.00
0213000413	0213000670	4116.00
0222010521	0222000521	2965.00
0222000494	0222000454	515.00
0222000331	0222000330	40.00
0219000140	0219000200	500.00
0233000140	0232000140	6600.00
0233000200	0232000200	1700.00
0245120515	0232000525	20000.00
0261000321	0261000330	585.00
0270130631	0270130552	55.00
0233000140	0245210140	1900.00
0233000200	0245210200	400.00
0245210951	0245210525	435.00
0229300521	0232000515	6297.00
0245120515	0245120525	747.00
0245210951	0245120951	2300.00
0261000920	0245000951	2083.00
0261000321	0270120522	415.00
0270120681	0270120522	526.00
0222000681	0245120951	5081.00
0222000442	0241400422	762.00
0222000442	0241400525	133.00
0222000442	0241400670	490.00
0222000442	0241400640	1547.00
0222000631	0241400640	500.00
0222000681	0241400640	52.00
0213000454	0232000650	18.00
0213000454	0232000641	983.00
0213000454	0232000633	1490.00
0213000310	0232000633	2500.00

0213000200	0232000633	111.00.
0213000200	0232000625	3689.00
0213000300	0232000625	367.00
0213000300	0232000622	1133.00
0233000140	0232000525	12500.00
0233000200	0232000525	14335.00
Total		100 561.00

Adoptée unanimement.

2021-12-140 **Taux de taxation pour 2022**

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu, que suivant l'article 989 du Code municipal et suivant l'article 8 du règlement 221-13, le conseil décrète le taux de la taxe foncière annuel comme étant 1.063\$ du 100\$ d'évaluation et mentionne également le taux de taxes de secteur en vertu du règlement 235-14, comme étant de 126,50\$ par résidence, tel que prescrit audit règlement.

Adoptée unanimement.

2021-12-141 **Taux d'intérêt- 2022**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le taux d'intérêt demeure à 18% annuellement.

Adoptée unanimement.

2021-12-142 **Fermeture du bureau – congé des fêtes et fermeture de l'année 2021**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement pour la période des fêtes. Il est également résolu que le 5 janvier 2022 le bureau municipal soit fermé au public pour effectuer la fermeture d'année 2021. Le bureau ouvrira au public à compter du 6 janvier 2022 dès 8h00.

Adoptée unanimement.

2021-12-143 **Guignolée des médecins - grande sollicitation annuelle de la pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau**

ATTENDU QUE la Maison de la famille, centre de pédiatrie social de la Vallée-de-la-Gatineau a lancé la guignolée des médecins;

ATTENDU QUE la nécessité de cet organisme n'est plus à refaire;

ATTENDU QUE les sommes récoltées serviront à offrir des soins et services directs aux 200 enfants en situation de grande vulnérabilité des centres de pédiatrie sociale de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu de faire un don de 500\$ pour la guignolée des médecins de la Maison de la famille centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau.

Adopté unanimement

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h11. Fin : 19h11. Aucune question.

Note : Il a été mentionné également, par le président d'assemblée, les noms des 3 gagnants du concours de décoration de Noël, à savoir : Yves Vallières, Annie Guillot et Michelle Waters.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h12.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire